

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
	Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Auréli GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

Le 22 FEV. 2018

RAPPORT N° 21-180215-SCO

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LE RPI DE JOSBAIG

Mme BALLIHAUT expose :

Le décret BLANQUER du 27 juin 2017 offre la possibilité de déroger à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours et demi pour revenir à une organisation sur 4 jours par semaine. Les écoles des vallées d'Aspe et de Barétous ont opté pour cette organisation depuis la rentrée de septembre 2017. D'autres écoles sur le Piémont Oloronais prévoient une organisation sur 4 jours à compter de la rentrée 2018.

Sur la vallée de Josbaig, une enquête a été menée auprès des parents qui se sont prononcés à 73 % pour un retour aux 4 jours d'école par semaine. Après concertation avec les représentants des parents d'élèves et des enseignants, une proposition de réorganisation du temps scolaire a été établie :

A compter de septembre 2018, 4 jours d'école par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi

- Pause méridienne : 1h45
- Élémentaires : matinées de 3h20, après-midis de 2h40
- Maternelles : matinées de 3h et après-midis de 3h

	Orin	Géronce	Saint Goin (maternelles)	Geüs d'Oloron	Préchacq Josbaig
Garderie matin	de 7h30 à 8h45				
Transport	8h10 – 8h35	8h10 – 8h40	8h15 – 8h45	8h10 – 8h50	8h10 – 8h55
Classe	8h35 – 11h55	8h40 – 12h00	8h45 – 11h45	8h50 – 12h10	8h55 – 12h15
Transport	11h55 – 12h05	12h00 – 12h05	11h45 – 13h30 (pas de transport)	12h10 – 12h25	12h15 – 12h25
Pause Repas	12h15 – 13h30	12h15 – 13h30		12h25 – 13h50	12h25 – 13h50
Transport	13h30 – 13h40	13h30 – 13h45		13h50 – 13h55	13h50 – 14h00
Classe	13h40 – 16h20	13h45 – 16h25	13h30 – 16h30	13h55 – 16h35	14h00 – 16h40
Transport	16h20 – 17h05	16h25 – 17h05	16h30 – 17h00	16h35 – 17h05	16h40 – 17h05
APC	16h20 – 17h20	16h25 – 17h25	16h30 – 17h20	16h35 – 17h35	16h40 – 17h40
Garderie	De 16h30 à 19h00				

Le service des transports scolaires de la région Nouvelle Aquitaine a rendu un avis favorable quant à la faisabilité du projet de nouveaux horaires.

L'avis du conseil d'école du RPI de la vallée de Josbaig (écoles d'Orin, Géronce, Saint Goin, Geüs et Préchacq-Josbaig) a été sollicité le 5 février 2018: Il s'est prononcé à :

- 14 VOIX POUR** la modification des rythmes scolaires avec un passage à 8 demi-journées à la rentrée 2018 selon l'organisation ci-dessus.
- 0 VOIX CONTRE** la modification des rythmes scolaires
- 0 VOIX** ne se prononcent pas

Le conseil d'école a donc validé la saisine du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale afin que cette modification des rythmes scolaires soit mise en place pour la rentrée scolaire 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE LE PRINCIPE** d'une organisation du temps scolaire du RPI de JOSBAIG sur 4 jours par semaine selon les horaires présentés ci-dessus à partir de la rentrée de septembre 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à adresser une demande de dérogation auprès de l'inspecteur d'académie pour cette réorganisation du temps scolaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en oeuvre.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.2018

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

Le 22 FEV. 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE